

## Assyriologie

M. Paul GARELLI, membre de l'Institut  
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

*Cours : L'évolution de l'empire assyrien.*

Si l'on veut comprendre l'évolution de l'empire assyrien, on doit essentiellement prêter attention à la personnalité royale. Elle se reflète dans les titulatures officielles, qui résument tous les acquis antérieurs. Un souverain comme Tiglath-phalazar III (744-727), véritable fondateur de cet empire, se présente comme un « roi grand, roi puissant, roi de l'univers, roi d'Assyrie, roi de Babylone, roi du pays de Sumer et d'Akkad, roi des quatre régions (du monde) ».

Il ne s'agit pas d'une emphase rhétorique. Le titre de « roi grand » (*šarru rabû*) désignait les quatre principaux souverains qui se partageaient le monde connu au XIV<sup>e</sup> siècle : l'empire hittite, l'Égypte, le Mitanni et la Babylonie. L'Assyrie n'était alors qu'une dépendance mitannienne. C'est Aššur-uballit I<sup>er</sup> (1365-1330) qui put s'en prévaloir officiellement. Le titre de « roi puissant » (*šarru dannu*) était la traduction du LUGAL KALAG-GA, adopté par le roi d'Ur Amar-Suen (2046-2038) et reflétait le prestige de l'antiquité sumérienne. Celui de « roi de la totalité » (*šar kiššati*) revendiqué par Samsi-Addu (1833(?)-1776) traduisait sans doute par acrophonie le LUGAL KIŠI « roi de (la ville de) Kiš », dont se prévalaient les rois d'Akkad. C'était pratiquement l'équivalent de « roi des quatre régions » (*šar kibrāt arba'i*) attesté dès Narām-Sin d'Akkad (2254-2218), repris par les rois d'Ur (2112-2004), Hammurabi (1792-1750) et certains rois cassites. Il pourrait manifester une connotation plus spécifiquement babylonienne du titre précédent. Il en va de même pour celui de « roi de Sumer et d'Akkad », remontant à l'époque d'Ur III et adopté en Assyrie à partir de Tukulti-Ninurta I<sup>er</sup> (1243-1207). En fait, tous ces titres manifestaient la volonté de suivre les modèles d'Akkad et d'Ur ou d'égaliser les rivaux babyloniens, héritiers de cette double tradition. C'est sans doute la raison qui incita Tiglath-phalazar III à préciser qu'il était roi d'Assyrie et roi de Babylone, voire, sur une stèle de Nimrud, roi de Sumer et d'Akkad.

A vrai dire il n'était pas un innovateur. Il suivait la tradition élaborée par Tukulti-Ninurta I<sup>er</sup>. Certes, elle n'était pas restée figée. Plusieurs souverains n'osèrent s'en prévaloir dans son intégralité lors des invasions araméennes des XI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles ou après la guerre civile de 827-822. C'est Tiglath phalazar III qui reprit la liste antérieure avec quelques omissions curieuses. C'est ainsi qu'il renonce au titre archaïque d'« intendant d'Aššur » (*iššak* <sup>d</sup>*Aššur*), repris pour la dernière fois par Salmanazar III. De même, il ne s'intitule pas « préposé d'Enlil » (*šakin* <sup>d</sup>*Enlil*), ni même « roi des rois, seigneur des seigneurs » (*šar šarrāni bēl bēlē*). Pourtant ces titres n'étaient pas dévalorisés. Car aussi bien Sargon II (721-705) qu'Assarhaddon (680-669) se considèrent comme des « préposés d'Enlil ». Sargon était en outre « seigneur des seigneurs » et Aššurbanipal (668-627) « roi des rois ». Une autre variante apparaît sous le règne de Sargon, qui devient « administrateur de Babylone » (*šakkanak Bābili*), tout comme Assarhaddon, ce qui n'empêche pas ce dernier d'être aussi « roi de Babylone ».

C'est sur ce dernier point qu'on remarque la différence la plus notable du temps de Sennacherib (704-681). Jamais ce roi n'a adopté de titres soulignant sa domination de la Babylonie, alors qu'il avait soumis tout le pays et ravagé Babylone en 689. Non seulement il n'est ni « roi », ni « administrateur » de Babylone, ni « roi de Sumer et d'Akkad », mais il n'a pas daigné devenir « préposé d'Enlil ». C'est sans doute un témoignage de fureur et de mépris, dont il semble s'être repenti à la fin de sa vie, comme le montre le texte désigné communément comme « le péché de Sargon ». Mais avant d'en faire l'analyse, il a paru nécessaire d'examiner les qualificatifs royaux et la structure des documents officiels.

D'une façon générale, les souverains de l'empire suivent les modèles antérieurs, notamment ceux de Salmanazar III. Dans le document le plus développé (E. Michel, *WO*, 1 (1947), 455 sq.), le roi énumère les dieux qui lui ont conféré la suprématie. Après la mention du dieu national Aššur, la liste suit l'ordre théologique traditionnel : Anum, Enlil, Ea, c'est-à-dire les dieux du ciel, de l'atmosphère et des eaux souterraines, puis les grandes divinités astrales, Sin et šamaš, les dieux de la guerre, Ninurta et la déesse Ištar, enfin « les grands dieux » sur l'ordre desquels le roi a pu agrandir son royaume. Puis il met en valeur ses qualités personnelles, qui encadrent ses réalisations. Il est un prince attentif à l'ordre des dieux, un guerrier vaillant qui a pu réaliser leur dessein et devenir l'égal de ses prédécesseurs les plus illustres. L'accent est mis sur ses réalisations militaires qui lui ont permis de soumettre des régions lointaines d'accès difficile. Le souverain mentionne enfin ses deux prédécesseurs, doués de qualités comparables, avant de commencer le récit de ses exploits. Mais dans la plupart de ses autres inscriptions, la filiation suit le nom et le principal titre du roi. Ce sera souvent le cas par la suite.

Ce modèle a été suivi par Tiglath-phalazar III, pour autant qu'on en puisse juger, étant donné que ses inscriptions sont moins nombreuses et en grande

partie cassées. Dans l'ensemble ce « favori d'Enlil » met l'accent sur les conquêtes militaires, d'un horizon à l'autre, sans détails. Et dans la tablette plus développée de Nimrud, postérieure à la prise de Babylone (Rost, p. 54 = Luckenbill, AR p. 282), il précise que son œuvre fut accomplie sur l'ordre d'Aššur, de Šamaš et de Marduk lui-même, dieu de Babylone.

Le ton change avec Sargon, qui met l'accent sur son œuvre bienfaisante, sans omettre naturellement l'étendue de ses conquêtes. La plupart des qualificatifs figurent sur les reliefs du palais de Khorsabad, mais on en trouve sur d'autres reliefs, des cylindres et un taureau. J. Renger en a dressé une liste instructive dans sa communication de la xxxii<sup>e</sup> Rencontre Assyriologique (*Keilschriftliche Literaturen*, 1986, 112). Il est intéressant de voir que Sargon, préposé d'Enlil, intendant d'Aššur, est l'objet du regard d'Anum et de Dagan. Cette divinité a parfois été assimilée à Enlil et l'on aurait donc affaire aux dieux suprêmes du panthéon. Mais lorsque Sargon évoque le rétablissement des franchises d'Aššur et de Harran, il a écrit une charte favorable au peuple d'Anum et de Dagan. Ce pourrait être une allusion aux territoires orientaux et occidentaux de l'empire.

Dans son palais de Khorsabad (Dūr-šarru-kīn), commencé en 717, inauguré en 706, mais laissé inachevé à sa mort, Sargon, tout en rappelant l'étendue de ses conquêtes, a souligné les mesures prises pour assurer la prospérité et les privilèges des grandes villes de Babylonie et d'Assyrie. Il est dispensateur de liberté (*šākin šubartī*), pourvoyeur (*zānin*) de Sippar, Nippur, Babylone et Borsippa, compensant les dommages (*hibiltu*) des populations placées sous sa protection. Les cités de l'Est et du Sud de la Babylonie ont bénéficié d'avantages similaires. Il a aboli la corvée (*tupšikku*) de Dêr, Ur, Uruk, Eridu, Larsa, Kullab, Kisik et Nēmed-Laguda, établi leur liberté (*andurāru*) et assuré le repos de leurs populations épuisées (*mušapšihu nišēsun anhāti*). Sargon a également rétabli les franchises (*zakūtu*) d'Aššur et de Harran, que l'on avait oubliées depuis les jours lointains et restauré leur statut privilégié (*kidinnūtu*).

Il a repris, en la développant, la tradition des lettres aux dieux, attestée sous Šamši-Adad V (823-811) et Salmanazar IV (782-773). Ce que nous appelons la « charte d'Aššur » en est une, puisqu'elle est adressée au dieu national. Mais l'exemple le plus typique en est le récit de sa 8<sup>e</sup> campagne, rédigée explicitement sous forme d'une lettre adressée à Aššur et aux divinités de la ville ainsi qu'à la Ville elle-même et à sa population. Dans l'ensemble, si la tradition des récits annalistiques se maintient, on constate sous ce règne un développement littéraire officiel, visant à assurer l'intérêt et le soutien des populations (cf. L. Oppenheim, JNES, 19 (1960), 133-147).

Dans l'ensemble, Sennacherib maintient l'énumération des titres traditionnels. C'est vrai notamment dans l'édition finale des Annales (OIP 2, p. 23), où il se présente comme « roi grand, roi puissant, roi de l'univers, roi du pays

d'Aššur (et) roi des quatre régions. » Ainsi qu'on l'a signalé plus haut (p. 2), Babylone n'est pas mentionnée. Il est un pasteur expérimenté, épris de justice et d'équité (*kittu, mišaru*) qui se porte au secours de l'indigent (*ālik tappūt ekī*). Ces qualificatifs précèdent l'énumération de ses qualités guerrières. Puis il mentionne l'intervention du dieu Aššur qui lui a permis de tout dominer du couchant au levant, en des termes analogues à ceux de Tiglath-phalazar III. C'est alors que commence le récit des campagnes militaires. Celui de la 6<sup>e</sup> campagne (OIP 2, p. 66) se présente sous une forme similaire, bien qu'elle soit moins développée. Il en va de même pour l'inscription du Nebi Yunus (ib. p. 85), qui relate la victoire sur Merodach-baladan et la récupération du sceau de Tukulti-Ninurta I<sup>er</sup>, enlevé comme butin par les Babyloniens, 600 ans plus tôt.

Certaines inscriptions commencent par une énumération de divinités. C'est le cas de celle du Judidagh (OIP 2, p. 63), qui est une sorte d'invocation à Aššur, Šin, Šamaš, Adad, Ninurta, Ištar, les grands dieux assurant la domination du roi sur tous ses ennemis. Cela rappelle le début des Annales de Salmanazar III, à cette différence près que Sennacherib omet ici les grands dieux du panthéon babylonien, Anum, Enlil, Ea. Mais ils figurent dans l'inscription de Bavian (p. 78), même Marduk et Nabû, qui approuvent sa conquête de Babylone.

Dans la stèle d'Aššur (p. 134) les qualificatifs prennent la forme de récit personnel, à propos des travaux d'irrigation entrepris depuis le Khosr jusqu'à Ninive, afin de « pourvoir d'une abondante prospérité les vastes champs d'Ašsyrie », ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait réalisé. Ces traits sont accentués dans l'inscription du taureau (p. 117) où Sennacherib affirme que « Bēlet-ili (l'épouse d'Ea), maîtresse des créatures, le regarda avec bonté et créa ses traits dans le sein de sa mère », qu'Ea lui « donna un vaste entendement et le doua d'une grande intelligence égale à celle du sage Adapa » (11. 3-4 : cf. CAD A<sub>2</sub>, 172 b).

Ces traits devaient se développer par la suite, sous forme de véritables récits autobiographiques d'Assarhaddon et d'Aššurbanipal. On ne saurait omettre naturellement le texte célèbre d'Assarhaddon, où le roi affirme qu'il avait été choisi par les grands dieux, dès son enfance, pour exercer la royauté sur l'Assyrie, alors qu'il était le plus jeune de ses frères (cf. R. Borger, AfO Bft 9 (1956), p. 40). Sennacherib consulte alors les devins pour obtenir une confirmation oraculaire, qui lui est accordée. Fureur des princes éliminés qui calomnient Assarhaddon et parviennent à indisposer Sennacherib à son égard, sans que celui-ci, toutefois, revienne sur sa décision. Assarhaddon préfère se retirer dans un lieu secret. Puis c'est la révolte ouverte de ses frères, en lutte les uns contre les autres, pour s'emparer du trône et la contre-offensive d'Assarhaddon qui parvient à les éliminer. Curieusement l'assassinat de Sennacherib et la prise du pouvoir par Arda-Mulišši n'est pas mentionnée (cf. S. Parpola, *Death in Mesopotamia*, 1980, 171-180).

Sans entrer dans des détails aussi biographiques, les autres documents d'Assarhaddon ont une forte connotation personnelle. C'est le cas de sa confirmation des franchises d'Aššur où, après avoir souligné sa déférence envers les dieux, il mentionne qu'un message d'extatique (*mahhû*) lui fut envoyé régulièrement pour assurer le fondement de son trône sacerdotal (*iššid kussi šangûtia* : Borger, A2). Lorsqu'il rétablit la liberté et les privilèges des Babyloniens, les souffrances qu'ils avaient subies du fait de Sennacherib, qui n'est pas nommé, et les mesures prises en leur faveur sont énumérées en détail (ib. p. 25, épisode 37).

Mais il est intéressant de constater que le plan traditionnel des inscriptions royales antérieures se maintient parfois. Dans une énumération des mesures de franchises prises en faveur d'Aššur et de Babylone (ib. p. 79 : AsBb A), Assarhaddon suit le modèle de Salmanazar III. Il commence par citer les dieux qui l'ont élevé à la royauté. Ce sont pratiquement les mêmes que dans le texte de Salmanazar, avec la mention d'Adad à la place de Ninurta et l'adjonction des grandes divinités babyloniennes, Marduk, Nabû, Nergal, Aguşea ainsi que « les sept » dieux guerriers. Suivent la titulature officielle et les qualificatifs personnels, en insistant sur les réalisations religieuses : restauration des temples d'Aššur et de Babylone, purification des statues divines, maintien des offrandes annuelles et régulières. Le roi a confirmé les franchises d'Aššur et des grandes villes babyloniennes : Nippur, Babylone, Borsippa et Sippar. Finalement il souligne son éclat personnel et sa puissance guerrière, qui lui a permis d'aller du Levant au Couchant sans trouver d'égal, avant de rappeler sa filiation remontant à Bêlu-bani, instaurateur du lignage royal définitif au XVII<sup>e</sup> siècle. H. Tadmor a vu dans ce retour aux formules d'ascendance ancestrale, abandonnées par Sargon et Sennacherib, un reflet de l'aramaïsation de l'empire sous Assarhaddon (ARI, *New Horizons*, 1981, 29-30). Cela s'expliquerait par le fait qu'il était fils de l'araméenne Naqî'a/Zakûtu, qui a joué un rôle capital dans son choix.

Cependant la tradition des lettres aux dieux est maintenue. Tel est « le premier rapport (*lišānu rēseti*) envoyé à mon seigneur Aššur » pour l'informer de la soumission du Šubria, au S.-O. de l'Urartu, où s'étaient réfugiés les adversaires d'Assarhaddon, lors de sa prise du pouvoir. Le roi de Šubria se soumet, reconnaît ses fautes et demande pardon. Mais Assarhaddon lui avait écrit trois fois sans recevoir de réponse. Il attaque donc l'imposteur et ramène de sa capitale un important butin, qu'il offre aux dieux d'Assyrie et garde en partie pour lui-même. Le reste est partagé entre les dignitaires et les habitants de Ninive, Kalhu, Kalzu et Arbèles. Les pertes assyriennes se montent à un chef de char, un cavalier et trois hommes de troupes légères, c'est-à-dire encore moins que dans la 8<sup>e</sup> campagne de Sargon, dont le récit a visiblement servi de modèle.

C'est Aššurbanipal qui a le plus développé l'expression de ses sentiments personnels. On le voit dans les différents prismes, où le récit de sa montée

sur le trône suit le modèle de celui d'Assarhaddon, à cette différence près qu'il n'eut pas à relater la révolte de son frère Šamaš-šuma-ukīn, qui devait se déclencher plus tard (Cf. J.-M. Aynard, *Le prisme du Louvre AO 19.939*, 1957). Mais dans le texte relatant ses travaux dans le temple de l'Ištar d'Arbèles (Streck p. 248 = AR p. 376), il hésite pas à écrire : « les luttes dans le pays, les querelles dans ma famille ne cessent pas. Confusion et paroles hostiles m'assiègent continuellement... Je passe mes jours à crier (litt. « dans les Ua ! Aa ! »)... Dans l'angoisse et la dépression, nuit et jour, je me lamente. » Ses victoires militaires et l'écrasement de la révolte de Šamaš-šuma-ukīn durent le rasséréner. Il avait d'ailleurs toutes les qualités requises pour s'imposer.

Il le rappelle dans une de ses inscriptions (L 4 = Streck p. 252 = AR p. 178) en soulignant sa formation intellectuelle lui permettant de lire les tablettes, même écrites en sumérien, et de débattre avec les experts de problèmes divinatoires ou mathématiques. Il possédait naturellement toutes les qualités militaires du tir à l'arc et de la conduite des chars, qui rappellent celles des jeunes dans la société aristocratique médiévale, évoquées par G. Duby dans « *Hommes et culture du Moyen-Age* (p. 213-223). Il avait acquis, en outre, une excellente formation politique, en donnant des ordres aux Grands en présence de son père. « Sans moi », précise-t-il, « aucun gouverneur ne fut nommé ». Assarhaddon pouvait ainsi apprécier la valeur que les grands dieux lui avait attribuée et c'est pourquoi il le préféra à ses frères pour exercer la royauté. Ces détails montrent que les récits personnels n'ont cessé de s'amplifier sous les Sargonides, alors même qu'ils maintenaient les cadres traditionnels des inscriptions officielles, comportant la mention des titulatures, des filiations, et des dieux dispensateurs de sagesse et de puissance.

Il n'est donc pas étonnant de trouver à cette époque des œuvres littéraires de contenu politique. C'est le cas de celle qui est consacrée au « péché de Sargon ». Le roi était mort au cours d'une campagne militaire. Son corps n'ayant pas été retrouvé, il n'avait pu être enterré « dans sa maison », c'est-à-dire au palais royal. Ce devait être une punition divine et Sennacherib se demande quel était le péché de son père, afin de ne pas le renouveler lui-même. Il convoque à cet effet les devins, en les chargeant de dissiper ses incertitudes par voie oraculaire. Le texte publié par H. Tadmor dans *Eretz Israel*, 5 (1958), p. 150-162, était en grande partie cassé et l'auteur émettait l'hypothèse que la faute de Sargon aurait été de n'avoir « [pas craint] les dieux [du pays d'Aššur] » ou « les dieux du pays d'Akkad », c'est-à-dire de Babylone (11. 17-18). D'autre part Sennacherib disait (Rs. 13-15) qu'après avoir fait « l'image d'Anšar », assimilé à Aššur, il avait voulu ériger celle d'une autre divinité (peut-être Marduk), mais que les scribes assyriens l'en avaient empêché.

H. Tadmor évoquait à ce sujet l'influence croissante de l'idéologie babylonienne, du temps de Sargon, ce qui expliquait l'assimilation d'Aššur à Anšar, le « père des dieux », qui avait choisi Marduk pour écraser la révolte de Tiamat, dans le poème babylonien de la création. Mais Sennacherib dut réagir assez vite. De son temps, le nom d'Anšar ne figure que dans des documents d'Aššur ou de Ninive relatant des constructions d'Aššur. Mais il ne mentionne pas le nom de son père, dont il abandonna la capitale, Dūr-šarru-kîn, pour s'établir à Ninive. Le parti nationaliste assyrien l'avait emporté sur les factions pro-babyloniennes. Toutefois, dans l'inscription de Bavian, relatant le sac de Babylone, le nom de Marduk figure dans la liste initiale des dieux. Il y eut un changement d'attitude de Sennacherib vers la fin de sa vie, prouvé par le choix du pro-babylonien Assarhaddon comme prince héritier.

Dans une étude sur « les sujets du roi d'Assyrie », lors du colloque consacré à « La voix de l'opposition en Mésopotamie » (Bruxelles, 1973, p. 189-213), nous avons contesté une partie des vues de H. Tadmor, notamment l'opposition entre l'attitude de Sennacherib et celle d'Assarhaddon vis-à-vis de Babylone. Le sac de Babylone en 689 peut s'expliquer par la fureur de Sennacherib, dont le fils, Aššur-nādin-šumi, avait été livré aux Elamites par les Babyloniens, et qui avait été retardé par la bataille indécise de Halulê (693-691). On doit prendre en compte des motifs politiques et personnels. D'autre part, on ne saurait vraiment considérer Assarhaddon comme « probabylonien ». Il a porté des jugements sévères sur « les gens de Sumer et d'Akkak », matant à cinq reprises leurs révoltes, et il ne s'est pas empressé de reconstruire Babylone. Tout ceci nous incitait à éliminer des luttes entre des factions pro-assyriennes et pro-babyloniennes en Assyrie. Les rivalités de factions provenaient des problèmes dynastiques, qui ne furent jamais réglés.

Ce jugement doit être nuancé aujourd'hui au vu de la nouvelle édition du texte relatif au « Pêché de Sargon » dans le volume des *State Archives of Assyria* (SAA) III, 1989, p. 77 par A. Livingstone. En attendant le futur commentaire qui en sera fait par H. Tadmor et S. Parpola (il vient d'être publié dans SAAB III/1, mais nous n'avons pu en faire état dans notre cours), on peut déjà remarquer que la nature du péché de Sargon est différente de celle qui était envisagée précédemment. Sennacherib se demande si Sargon n'a pas trop estimé les dieux d'Assyrie en les plaçant au-dessus des dieux de Babylone, sans respecter les serments (*adê*) envers le roi des dieux. Il met en garde son fils contre ceux qui lui donneraient de mauvais conseils et le feraient changer d'attitude sans extispicine. Lui-même, Sennacherib, a fait la statue d'Anšar (Aššur), mais les scribes assyriens l'ont empêché de faire celle de Marduk et ont ainsi raccourci sa vie (21-23 : *balāti uqattū*). Il donne donc à son fils le conseil de réconcilier (*sullim*) les dieux de Babylone avec les siens (= ceux d'Assyrie).

Ceci repose le problème de partis pro-babyloniens en Assyrie. Si Sennacherib veut honorer Marduk, il devait avoir l'appui d'une partie de son entou-

rage, notamment de sa femme araméenne de Babylonie, Naqi'a. D'autre part, Sennacherib a commis une faute et les dieux l'ont puni. Il y a donc un certain parallélisme entre le péché de Sargon et celui de Sennacherib. Mais Sargon l'a commis de sa propre volonté et il a subi une punition grave. Sennacherib l'a fait involontairement et les dieux le laissent mourir chez lui.

L'expression *balātī uqattū*, « ils ont raccourci ma vie », pourrait laisser croire que Sennacherib est déjà mort. Dans ce cas, l'auteur du texte serait Assarhaddon (c'est l'opinion de H. Tadmor et S. Parpola dans SAAB III, mais les objections suivantes, faites dans notre cours, doivent être prises en considération). Assarhaddon évoquerait la figure de son père comme dans « la vision du monde infernal », (SAA III, p. 68) où un certain Kummā pénètre en rêve aux enfers. Après une longue description, le dieu Nergal lui montre « l'illustre pasteur qui a accompli les désirs d'Aššur (Anšar), le roi des dieux » (R. 22-25), puis un autre personnage, en précisant : « celui-ci est celui qui t'a engendré » (26 : [u šu]-ú za-r[u]-ú-ka). On admet que Kummā sera Aššurbanipal ayant eu la vision de Sennacherib et d'Assarhaddon.

Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que cette évocation débute par une longue description des Enfers qui, dans le texte du « péché de Sargon », ne pourrait figurer que dans les trois premières lignes partiellement cassées et mentionnant Sennacherib. Même si la version originale en comportait davantage, la différence invite à y voir un texte d'une autre nature. D'autre part, si le verbe *qatū* peut signifier « mettre un terme à », il a aussi le sens d'« épuiser » (CAD Q 182) et « ruiner » (AHw 913). On pourrait donc admettre que Sennacherib se plaint que l'on ait épuisé sa vie par des intrigues successorales ou des luttes politiques avant son assassinat. Une telle hypothèse reste plausible.

L'allusion aux usurpateurs est fréquente dans les textes de présages. La série *šumma izbu* en fournit 7 exemples accompagnés de commentaires. Le plus explicite (I, 72-75) précise que l'usurpateur (*hammā'u*) est un roi qui se fie à sa force (CAD H 68). Le terme peut s'appliquer aussi aux partisans d'un compétiteur au trône. Ils sont des *hammā'ū* ou des coupables (*bēl hūti*), comme on le voit dans le récit de la guerre civile à l'avènement d'Assarhaddon (Prisme I, 82 ; II, 8).

Un roi qui se fie à la force est un despote. Or, dans la série *sūmma izbu*, un tel personnage est désigné par l'expression *šar kiššati*, « roi de la totalité », identique à celle des titulatures officielles. C'est le contexte des présages qui montre qu'elle peut devenir néfaste et dans les commentaires (I, 7-9 ; V, 245c) *kiššatu* est mis en parallèle avec *ahū*, « étranger, anormal, hostile ». Il en va de même pour l'autre titre officiel de « roi puissant » (*šarru dannu*) et l'apparition d'un tel souverain peut provoquer la peste ou diminuer l'étendue du pays (YOS X, 56, 15). Ainsi donc deux des titres royaux les plus



importants peuvent désigner aussi bien un despote néfaste qu'un roi bienfaisant. Tout dépendait de la légitimité du souverain.

Depuis les guerres civiles et la fondation de l'empire, elle ne reposait plus sur un droit de primogéniture, qui d'ailleurs n'avait pas toujours été respecté auparavant. C'était resté néanmoins une norme de référence, mais les souverains procédèrent le plus souvent par cooptation, suivant la volonté divine. Les récits similaires des Annales d'Assarhaddon et d'Aššurbanipal montrent que la désignation se fait en trois temps. Il y a d'abord un choix divin, dès la conception du futur souverain. Puis il est manifesté par une consultation oraculaire et le roi régnant réunit ensuite les Etats généraux de l'empire, qui doivent prêter serment de fidélité au successeur désigné. Les dieux manifestent alors leur approbation par une prospérité surabondante. La lettre de l'exorciste Adad-šuma-ussur (ABL 2), qui voulait rentrer en grâce auprès d'Aššurbanipal, montre que les lettrés connaissaient à fond la procédure officielle.

Celle-ci met en évidence l'importance du facteur religieux. Cependant, si l'on veut voir la spécificité assyrienne, il faut prendre en considération un terme, qui fournit peut-être la clef de l'expansionisme assyrien, bien qu'il ne figure pas dans les titulatures. Contrairement à son homologue babylonien, le roi d'Assyrie est *šangû* d'Aššur, c'est-à-dire grand-prêtre et administrateur de son dieu. A ce titre il est le principal officiant des grandes cérémonies religieuses, mais comme il ne peut les célébrer partout, il nomme dans les différents temples d'autres *šangû*, qui lui sont subordonnés. On a rappelé à ce sujet le rituel du couronnement, datant peut-être du XIV<sup>e</sup> siècle, mais resté sans doute en usage sous l'empire. Après avoir couronné le souverain, le *šangû* en exercice lui transmet l'ordre suivant : « de ton sceptre juste, élargis ton pays ». Le clergé y trouvait un avantage, car le roi exerçant un contrôle strict des temples, ceux-ci bénéficiaient essentiellement des dons du souverain. Le tribut des pays conquis était une source de revenu importante. Cependant, comme on le verra par la suite, les rois d'Assyrie ont adopté une attitude très souple, sous l'empire.

En tant que *šangû*, ils assurent l'entretien des dieux : repas, vêtements d'apparat, processions et mariage sacré. Mais en tant que responsables de la sécurité et de la prospérité du pays, ils étaient astreints à se plier aux prescriptions les plus minutieuses des rituels, des hémérologies et des ménologies. Si les présages étaient mauvais, les souverains devaient accomplir des cérémonies expiatoires. Mais dans certains cas graves, comme les éclipses, ils se trouvaient personnellement menacés. On procédait alors à la nomination d'un roi substitut (*šar pūhi*) pour détourner du véritable souverain la punition divine.

Les caractéristiques de cette procédure ont été bien analysées par J. Bottéro dans son article d'*Akkadica* 9 (1978), où il estimait avec raison (p. 6) qu'on

devait assimiler l'oracle à une décision judiciaire et les mesures prises à des commutations analogues à celles des cours de justice, lorsqu'un membre de la famille du débiteur se substituait à lui pour solder sa dette. Si la nécessité d'un substitut se faisait sentir, lors d'une éclipse, le roi en était immédiatement informé par le chef exorciste. Mais dans certains cas, l'annonce était faite aussi par le chef des scribes et celui des chantres. S. Parpola, qui a procédé à une nouvelle synthèse dans LAS II (1983), p. XXII-XXXII, estime que c'était la procédure habituelle (les textes cités ici le sont d'après cette édition des LAS). En principe le roi ne devait pas en prendre l'initiative et, quand il le faisait, comme dans LAS 298, on lui disait, en l'occurrence le prêtre Akkullānu, qu'il avait commis une erreur.

Une fois reçue l'approbation du roi, le chef exorciste choisissait un substitut, qui pouvait être soit un ennemi (LAS 185 ; 279 ; 317), soit plus souvent un *saklu*, c'est-à-dire un « simplet ». On se contentait parfois de dire « quelqu'un » (*memēni* : LAS 185 r. 18). Mais dans LAS 280, c'est le fils de l'administrateur du temple de Babylone, éliminé peut-être pour des raisons politiques (Bottéro, p. 18). Il était lavé, oint, revêtu des insignes royaux et mis sur le trône. Une jeune fille (*batultu*) était placée à ses côtés comme reine (LAS 139). S. Parpola a émis quelques réserves à ce sujet (LAS II p. 125), mais l'allusion à une reine est claire dans LAS 280, 9-11 (sur la lecture *šegallu* de l'idéogramme MÍ.É.GAL qui désigne la reine, cf. S. Parpola, SAAB II/2 (1988), 76).

Le roi substitut devait être couronné dans la capitale où résidait le souverain en exercice. Mais si le sort menaçait aussi la Babylonie, il y avait une double investiture. On le voit dans LAS 279, où, après celle de Ninive, le substitut entre dans « la ville d'Akkad ». S. Parpola prend cette mention au sens strict, parce que l'éclipse s'étant produite en 670, Babylone était encore détruite. Mais la destruction n'avait peut-être pas été aussi totale que le dit Sennacherib et la mention de l'administrateur du temple de l'Esagil dans LAS 280 ne peut concerner que celui de Babylone même (cf. B. Landsberger, *Bischofs*, p. 46). Après cette investiture, le roi et le substitut inversent leurs rôles. Le souverain effectif n'est plus désigné comme « roi ». Il est un « paysan », un « fermier » (*ikkaru*), ce qui n'empêche pas certains de ses correspondants d'ajouter « mon seigneur » (LAS 25, 27) ou de continuer par inadvertance à l'appeler « roi » (LAS 135). Mais il ne doit pas se montrer en public. Il peut tout au plus se rendre dans une hutte de roseaux, d'un endroit isolé, le *qirsu*, où l'on accomplissait des rites de purification (LAS 137 ; 167).

Pour que le sort tombe sur le roi substitut, on lui faisait réciter tous les présages devant Šamaš (LAS 30, 279) et les tablettes ou les papyrus, sur lesquels ils étaient rédigés, étaient même attachés à ses vêtements pour être sûr qu'ils l'affecteraient (LAS 26). Normalement le roi substitut était mis à mort après un règne de 100 jours. Parfois la durée était plus courte. Un

exorciste n'envisage même qu'une semaine dans LAS 205. Il pouvait alors « aller au destin ». L'expression est fréquemment employée pour désigner une mort naturelle, ce qui avait incité R. Labat à croire qu'il en allait de même pour le roi substitut. Mais J. Bottéro, comme d'ailleurs S. Parpola, ont récusé cette hypothèse, en citant le rituel du roi substitut publié par W.G. Lambert (AfO 18 (1957), 110), où il est dit clairement qu'il devait être mis à mort. On ignore par quel procédé. Les lettres LAS 280 et 144 font allusion à du poison, mais rien n'empêche de penser que des méthodes plus expéditives aient été employées. On procédait alors à des funérailles solennelles et des purifications rituelles pour faire disparaître toute trace de sa présence. Le souverain pouvait reprendre sa place officielle et poursuivre sa politique de paix et de maintien de l'autorité assyrienne.

Elle impliquait des accords internationaux, qui ont été passés en revue par S. Parpola et K. Watanabe dans leur ouvrage déjà cité (SAA II). Les auteurs ont raison de souligner que l'expansion assyrienne ne s'est pas faite uniquement par la force des armes et l'agression. Mais ils exagèrent en disant qu'elle s'est produite moins dramatiquement, presque imperceptiblement, par des mesures politiques avec les souverains étrangers cherchant une aide militaire, la paix ou d'autres faveurs auprès du prince assyrien (p. XXIII). Il y eut des ruptures de traité provoquant des opérations militaires. Si elles ne furent pas systématiquement déclenchées, elles aboutirent souvent à des annexions ultérieures. Le principal problème pour les rois d'Assyrie était d'imposer des accords permettant d'éliminer les troubles intérieurs. Des serments de loyauté (*adê*) obligeaient tout sujet de l'empire à accepter l'autorité du souverain et à le prévenir de toute malversation ou complot mettant en cause son autorité. Ils lui permettaient notamment de choisir le successeur qu'il estimait le plus digne. Les exemples les plus typiques sont celui que passa Assarhaddon avec les tribus mèdes pour assurer la succession d'Aššurbanipal (SAA II p. 28) et celui de Zakūtu, femme de Sennacherib, imposé dans le même but aux sujets de l'empire (ib. p. 62).

Un point intéressant est que l'ordre des personnes astreintes au serment reproduit la hiérarchie sociale, suivant leur statut juridique et leur situation au service du roi. On y trouve mentionnés d'abord les membres de la famille royale, puis les Grands, les gouverneurs, le personnel eunuque ou non, les spécialistes, les esclaves et la masse du peuple. Un ordre similaire est suivi dans les prières à Šamaš (Klauber, PRT 44), où figurent les membres de la famille royale, les militaires, le personnel du palais et les tributaires « qui portent les armes au service du roi ». Nous avons déjà eu l'occasion de signaler (RA 68 (1974), 138-140) que cette énumération correspond à peu de choses près à l'armée assyrienne du Māzama, mentionnée dans le document de Kalhu ND 2631 (*Iraq*, 28 (1966), 185). Et l'on peut étendre la comparaison au plan des grandes villes, qui reproduit celui des camps militaires, où la tente royale se trouvait en bordure de la palissade.

Si l'on regarde le plan de Khorsabad (cf. P. Albenda, *Le palais de Sargon*, p. 214), on voit que le palais royal forme une saillie sur l'enceinte Nord de la ville. Les salles de réception étaient décorées de bas-reliefs et d'inscriptions célébrant la gloire royale. Les émissaires étrangers pouvaient d'abord admirer des scènes de guerre et de remise du tribut. Puis ils traversaient des salles où l'on voyait le sort réservé aux rebelles, des fêtes, d'autres scènes de guerre et, sur la terrasse ultime, à nouveau des punitions de rebelles. Il y avait matière à réflexion avant l'arrivée du roi. Et s'ils étaient dociles, ils pouvaient aller admirer des scènes de chasse dans une pièce adjacente.

Un fait instructif du point de vue historique est que les inscriptions énumérant les conquêtes militaires ne suivent pas un plan identique. Les salles II, V, XIII sont des Annales relatant l'ordre chronologique des campagnes. Mais dans la salle XIV, on trouve une succession géographique depuis l'Elam et le Zagros vers le Taurus, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, suivie d'un bref résumé dans l'ordre inverse. C'est un résumé analogue qui figure dans les salles I et III. A quelques différences près, on retrouve cet ordre géographique dans les salles dites des « Fastes », IV, VII, VIII et X. Mais sur les stèles du taureau, de Nimrud, de Chypre et le cylindre de Lyon, les énumérations géographiques sont des plus variables et ne concordent pas avec les précédentes. Le phénomène est instructif dans la mesure où l'on voit que les scribes devaient tenir compte de l'espace dont ils disposaient et suivaient peut-être aussi un ordre logique personnel, soit chronologique, soit géographique. Cela explique nos incertitudes actuelles, quand on ne dispose pas d'une documentation aussi riche.

Dans l'ensemble, à lire ces récits annalistiques, on voit que les campagnes militaires furent menées à la suite de révoltes ou de provocations. C'est le cas notamment des Mandéens, d'Ambaris de Tabal, d'Azuri d'Asdod, de Kummu et naturellement de Merodach-baladan, aidé par les Elamites. Parfois ces répressions étaient suivies d'actes de bienveillance. Sargon accorde son pardon à Ullussumu, le Mannéen, qui s'était révolté. Il le remet sur le trône et, quand Ullussumu est attaqué par Ursa d'Urartu, Sargon le venge, tout en gardant 22 forteresses prises par Ursa. Ce fut sans doute l'une des causes de la fameuse 8<sup>e</sup> campagne de Sargon. Après la défaite de Merodach-baladan, on rétablit les privilèges de liberté (*andurāru*) des grands centres religieux de la Babylonie.

D'autre part, lors des conquêtes, les pays ennemis sont considérés comme des provinces assyriennes et les populations traitées comme des Assyriens. L'expression « je les comptai avec les gens d'Assyrie et leur imposai capitation et corvée » a été surtout employée par Tiglath-phalazar III (cf. B. Oded, *Mass Deportations* p. 81). Cela ne l'a pas empêché de déporter 368 000 personnes. Les chiffres se montent à 217 000 sous Sargon et 408 000 sous Sennacherib. Cela permettait de les couper de leurs milieux d'origine et de

rendre plus difficiles les fuites et les soulèvements. Mais beaucoup furent établies dans les grandes villes d'Assyrie et chargées de fonctions officielles. Certains furent incorporés dans l'armée, en particulier les Ituéens et les Gurréens, qui formèrent des corps d'élite. Tous pouvaient avoir leurs propres esclaves. B. Oded a remarqué, cependant, (p. 89) que l'expression « je les comptai avec les gens d'Assyrie » disparaît après le règne de Sargon et il pense que ce fut la conséquence des réalisations militaires qui accrurent la sûreté de soi et l'orgueil national. C'est sans doute en partie vrai, mais il ne faut pas oublier que les vaincus relevaient de pays annexés. Ils étaient déjà des Assyriens. Les formules antérieures étaient donc sans objet. L'ordre était simplement rétabli. Le souci majeur du souverain était d'assurer le bien-être et la sécurité de son peuple.

On pouvait d'ailleurs faire appel au roi, pour résoudre des problèmes qu'il tranchait par une ordonnance, un *abat šarri*, litt. « parole du roi ». Naturellement il prenait souvent lui-même l'initiative de semblables décisions et la plupart des *abat šarri* ne répondent pas à des requêtes. Elles concernent généralement des dispositions relatives à des unités militaires et à leur ravitaillement. Mais des individus dans une situation difficile pouvaient faire appel au souverain. Comme nous l'avons rappelé dans une conférence faite à Rome en 1987 (*Scienze dell'Antichità*, 1, p. 524), une telle pratique montre le souci qu'avaient les souverains de maintenir la justice dans le pays et le bien-être des populations. Elle confirme les déclarations officielles des Annales et des inscriptions votives. Le roi est « le pasteur de son peuple » et il s'efforce de maintenir une répartition équitable des charges. Même si cette pratique n'a pas atteint ses buts, comme le montrent les révoltes fréquentes des nouvelles provinces de l'empire, celles-ci témoignent plus de l'essor d'un sentiment national que d'une oppression assyrienne. Les roi d'Assyrie ont toujours voulu suivre une politique de justice et d'équité.

*Séminaire : Recherches sur les titulatures royales assyriennes*

On a poursuivi, cette année, l'étude de l'ouvrage de A. Kirk Grayson, *Assyrian Rulers of the Third and Second Millenia BC*, R.I.M. 1 (1987). Elle a été menée principalement par M<sup>mes</sup> Maria-Grazia Masetti-Rouault, Sophie Lafont et Cecile Michel. Les conclusions feront l'objet d'un article ultérieur.

PUBLICATIONS

L'appel au roi sous l'empire assyrien, dans *Akkadica Supplementum VI* (1989), Louvain, p. 45-46.

Le marché de Buruṣhattum, dans *Tahsin Özgüç'e Armağan*, Ankara, 1989, p. 149-152.

L'influence de Samsî-Addu sur les titulatures royales assyriennes, dans *Mélanges offerts à M. J.-R. Kupper*, Liège, 1990, p. 97-102.

*Annuaire du Collège de France*, 1988-1989, p. 495-498. I : L'administration de l'empire assyrien (fin) ; II : L'idéologie des inscriptions royales assyriennes.

#### ACTIVITÉS

— Membre du Conseil de l'Institut Français d'Etudes Anatoliennes d'Istanbul du Ministère des Affaires Etrangères.

— Direction de la *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie Orientale*.

— Membre du Conseil de la Société Asiatique.

— Le Professeur a présidé la XXXVI<sup>e</sup> Rencontre Assyriologique Internationale qui s'est tenue à Gand (Belgique) du 10 au 14 juillet 1989.